

vernement des Pais-bas , se termineront dans des conférences amicales , auxquelles on présume , que le prince de Stahremberg , ancien ministre-plénipotentiaire de l'Empereur à Bruxelles , qui est venu de Vienne à Spa , pourra avoir quelque part. En attendant les Etats-généraux ont pris le 25 du mois dernier une résolution , portant en substance :

Que Mrs. leurs ministres-plénipotentiaires à la cour de Bruxelles seront chargés & autorisés de déclarer provisionnellement là où il convient , « que L. H. P. ne sauroient cacher » leur juste surprise des demandes & prétentions tout à fait excessives , contenues dans » le tableau sommaire , qui leur a été remis » le 4 du courant de la part du Gouvernement » des Pais-bas autrichiens : que Leurs Hautes-Puissances , ne s'étant attendues à rien moins » qu'à des prétentions aussi étendues , auront » besoin d'un tems suffisant , pour se mettre en » état d'examiner les fondemens , sur lesquels » elles s'appuient , & qu'on s'assure pouvoir » réfuter & lever , du moins pour une grande » partie , à la satisfaction de la cour de Bruxelles même , ainsi que pour dresser l'état » des contre-prétentions , qu'on croit pouvoir » former avec justice de la part de la république : qu'en attendant L. H. P. n'ont pas » voulu manquer de faire assurer le Gouvernement général de leur desir assidu & sincere de terminer par la voie d'arrangemens » convenables tous les différens & les contestations , qui se sont élevés , & qu'elles » ne souhaitent rien davantage que d'en donner les preuves les plus indubitables , en » apportant toute facilité équitable aux négociations , qui auront lieu sur ce sujet , tandis » que pour le reste elles ne manqueront point » d'user , autant que cela s'accorde avec la » nature des choses & la constitution de la » république , de toute la diligence possible » pour s'expliquer au Gouvernement des Pais-
» bas